

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. Salika Wenger, Pierre Vanek,  
Jocelyne Haller, Jean Batou, Jean-Charles  
Rielle, Emmanuel Deonna, Badia Luthi*

*Date de dépôt : 21 février 2022*

## **Proposition de résolution** **Tunisie : disons STOP au retour vers la dictature**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l’engagement de longue date du parlement genevois et de nombre de ses membres en faveur des libertés publiques, des droits démocratiques, comme des droits économiques et sociaux du peuple tunisien, ainsi que de l’immense espoir suscité par la révolution tunisienne qui a renversé la dictature de Ben Ali en janvier 2011 ;
- que ce 8 février 2022 le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme comme *Amnesty International* condamnaient vigoureusement la décision prise par le président tunisien Kaïs Saïed de dissoudre le Conseil supérieur de la magistrature de son pays<sup>1</sup> ;
- que cette nouvelle décision, autoritaire et contraire au droit, s’inscrit dans une série d’événements inquiétants pour la démocratie en Tunisie. Le 25 juillet 2021, le président Saïed a en effet décidé de suspendre le parlement et d’assumer toutes les fonctions exécutives. Depuis lors, les tentatives d’étouffer la dissidence se sont multipliées, notamment par le harcèlement juridique des acteurs de la société civile ;
- que la suspension du parlement se poursuit depuis. Or l’art. 80 de la Constitution tunisienne prévoit que, si le président assume des pouvoirs d’urgence en situation exceptionnelle, le parlement « est considéré, durant

---

<sup>1</sup> <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=28092&LangID=F>  
<https://www.amnesty.fr/presse/tunisie-les-mesures-prises-par-le-president-pour-fe>

cette période, en état de réunion permanente ». Il n'en a rien été... Aujourd'hui le président subordonne la constitution à ses propres décisions arbitraires ;

- que, par la dissolution du Conseil supérieur de la magistrature évoqué ci-dessus et la mise en place d'un conseil provisoire ad hoc, le président a fait un pas de plus dans la consécration de l'autoritarisme, il a violé la séparation des pouvoirs, en visant à renforcer son contrôle de l'Etat, de la société et à confisquer les libertés ;
- que les institutions issues de la Révolution tunisienne de 2011 sont évidemment perfectibles comme en atteste, par exemple, le communiqué du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) du 18 juin 2021 *Tunisie : un expert de l'ONU loue les progrès démocratiques depuis la Révolution, affirme qu'il faut faire plus pour les personnes LGBT<sup>2</sup>*, mais qu'aujourd'hui le président engage le pays dans une régression qui risque de mener à un retour aux années noires de la dictature ;
- que les aspirations des Tunisiens et des Tunisiennes à de réelles avancées vers plus de droits et de justice sociale et économique, comme leur volonté d'en finir avec la persistance du chômage, avec le manque d'avenir pour les jeunes, avec le mal-développement, avec les conséquences dramatiques du COVID-19... n'appellent pas comme réponse les violences policières et la suspension des libertés – au contraire,

déclare

- **sa solidarité** avec tous ceux et toutes celles qui luttent en Tunisie, aujourd'hui comme hier, pour le rétablissement et le renforcement d'institutions réellement démocratiques, respectueuses de l'ensemble des droits humains des femmes et des hommes de ce pays ;
- **condamner** les violations crasses de l'ordre constitutionnel et de l'Etat de droit par le pouvoir autoritaire du président actuel, auteur d'un véritable coup d'Etat rampant ;
- **réprouver** la répression et les brutalités dont sont victime aujourd'hui de nombreux opposants et opposantes, à l'exemple de l'ancien président

---

<sup>2</sup> [www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27175&LangID=F](http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27175&LangID=F)

Marzouki, condamné à 4 ans de prison pour « atteinte à la sécurité extérieure de l'Etat » ;

- **appeler** au respect en Tunisie de la liberté de la presse et des médias, comme de la liberté d'expression en ligne, y compris pour les blogueurs, et hors ligne ainsi que la liberté de réunion ;
- **souligner** la nécessité d'un large dialogue social avec la participation d'organisations de la société civile – pour surmonter la crise politique et constitutionnelle ; en relevant à ce titre le rôle incontournable de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) ;
- **demander** au Conseil d'Etat de notre République et canton de Genève de relayer la préoccupation manifestée par cette résolution en direction des médias, de l'opinion publique internationale et des autorités fédérales pour qu'elles interviennent dans le même sens.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les député·e·s,

Comme nous l'avons indiqué en épigraphe de notre proposition de résolution, notre parlement a voté, pendant les années précédant la révolution tunisienne de 2011, nombre d'objets concernant la situation préoccupante en Tunisie au regard des droits de l'homme au sens large<sup>3</sup>.

Sous la dictature de Ben Ali, notre ancien conseiller d'Etat, puis député sur les bancs de l'Alliance de Gauche, M<sup>c</sup> Christian Grobet a, en particulier, multiplié de très nombreux voyages en Tunisie pour assister comme observateur, malgré toutes les entraves mises par le pouvoir, à nombre de procès politiques comme avocat et comme défenseur des droits de l'homme.

Notre ancienne collègue, alors vice-présidente ADG du Grand Conseil, M<sup>me</sup> Anita Cuenod, d'ascendance tunisienne, a participé également à l'observation critique de plusieurs procès pour la Ligue suisse des droits de l'Homme<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Un seul exemple :

<https://ge.ch/grandconseil/m/memorial/seances/540406/12/10/#100067204>

<sup>4</sup> <https://lsdh.ch/ligue-suisse/commissions/commissions-observation-etranger/165-rapport-de-la-mission-d-observation-en-tunisie-du-30-janvier-2001>

Au moment de la chute de la dictature de Ben Ali, nous avons donc pu – à Genève – être fiers d’avoir très très modestement contribué à celle-ci, en défendant avec assiduité les droits humains en Tunisie, comme les aspirations du peuple tunisien à une vie meilleure, en accueillant aussi de nombreux opposant·e·s tunisiens exilé·e·s, en donnant une tribune à leur message et en faisant entendre leur voix, en les aidant aussi matériellement...

Nombre d’organisations non gouvernementales basées à Genève ont, elles aussi, aidé à porter le fardeau de la défense des droits humains en Tunisie...

C’est pourquoi quand, ce 8 février 2022, tant le Haut-commissariat aux droits de l’homme de l’ONU sis à Genève qu’*Amnesty International* ont dénoncé de concert le dernier acte arbitraire et autoritaire du nouvel apprenti dictateur tunisien qui a dissout le Conseil supérieur de la magistrature de son pays pour consolider son emprise sur celui-ci, c’était la goutte qui a fait déborder le vase et nous avons estimé que ne pas réagir au plan parlementaire serait faillir à nos devoirs et trahir un héritage honorable.

Certain·e·s d’entre nous ont ces jours signé à titre personnel un appel « POUR QUE (SUR)VIVE LA DÉMOCRATIE TUNISIENNE ! », mais les auteur·e·s de la présente résolution ont estimé qu’il fallait, en outre, que notre parlement se prononce collectivement par une résolution propre, comme il l’a fait par le passé.

**C’est pourquoi, Mesdames et Messieurs les député·e·s, nous vous invitons à voter en urgence et le plus massivement possible la présente proposition de résolution.**